# DÉPARTEMENT DU MORBIHAN VILLE DE GUIDEL

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSFIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt et Un, le 30 Mars à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Estran, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

## Étaient également présents :

Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, Mme Laëtitia MELOIS, M. Jacques GREVES, Mme Arlette BUZARE, M. Jean-Jacques MARTEIL, M. Franck DUVAL, M. Gwenaël COURTET, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, M. Lucien MONNERIE, Mme Anne-Marie GARANGE, Mme Séverine LE FLOCH, M. Hugues DEVAUX-MARKOV, Mme Sonia CAROFF, Mme Françoise HENRIQUEZ, Mme Gaëlle LE BOUHART, Mme Annaïg MESTRIC, Mme Anne Maud GOUJON, M. Bernard BASTIER, Mme Lydia DUBOS, M. Louis MEDICA, Mme Estelle MORIO, M. Henri-Philippe LAMY, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, Mme Isabelle LOISEL, M. Régis KERDELHUE

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme Mégane PROUTEAU à Mme Arlette BUZARE

M. Alain DESGRE à M. Jean-Jacques MARTEIL

M. Patrick GUILBAUDEAU à M. Joël DANIEL

#### Secrétaire :

Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation	3 février 2021
Date de l'affichage	3 février 2021
Nombre de conseillers en exercice	33
Namalana da muéranta	20

Nombre de présents 30 Nombre de votants 33

### 2021\_45 Cession d'un terrain communal à Parc Kerhuen

Rapporteur: L. Mélois

En 2015, des terrains avaient été cédés à des riverains du lotissement de Parc Kerhuen, dans une parcelle que la commune venait d'acquérir, côté Est, à 5 € le m² (zone Na au PLU et Espace Boisé Classé en partie – Délibération du 1er octobre 2015).

Il s'agit cette fois de nouveaux propriétaires (M. et Mme BRECHET – BY 71) qui souhaiteraient, eux aussi, acheter un terrain de ce côté, d'une superficie de 560 m² environ, dans le prolongement des autres acquisitions, dans les parcelles cadastrées ZV 470 (325 m² env.) et ZV 480 (235 m² env.)

Il est proposé de le céder au prix de 7 € le m², soit 4 000 € environ avant arpentage du terrain.

Envoyé en préfecture le 01/04/2021 Reçu en préfecture le 01/04/2021

Affiché le 2 Avril 2021

ID: 056-215600784-20210330-DEL\_2021\_45-DE

Les nouveaux propriétaires seront avertis de la présence de l'Espace Boisé Classé et de sa réglementation.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la commission Travaux, Urbanisme, Environnement et Transitions du 02 mars 2021;

**AUTORISE** la vente de 560 m² environ de terrain dans les parcelles cadastrées ZV 470 (325 m² env.) et ZV 480 (235 m² env.), au prix de 7 € net vendeur le m², soit 4 000 € environ avant arpentage du terrain.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes et documents nécessaires à cette cession.

**DIT** que tous les frais, notamment d'actes, de géomètres et le dévoiement des réseaux si nécessaire, seront à la charge de l'acquéreur.

Adopté par 29 voix pour – 4 contre (LAMY Henri Philippe, KERDELHUE Régis, LOISEL Isabelle, LE GROGNEC Pierre Yves).

Pour extrait conforme, Guidel, le 31 mars 2021 Le Maire, Joël DANIEL

